

FA-FPT : Union départementale Ardéchoise et Union Départementale de la Drôme qui s'inscrivent dans un accompagnement des professionnels œuvrant au sein de la Fonction Publique Territoriale.

Les syndicats FAFPT sont des syndicats professionnels spécialisés, représentatifs de la Fonction Publique Territoriale qui défendent les valeurs suivantes :

- **Apolitisme**
- **Autonomie**
- **Indépendance**
- **Accompagnement des agents : veille professionnelle, via des réseaux métiers...**
- **IFS Institut de formation National FAFPT agréé**

**Ils défendent le service public
et les agents qui le font vivre
dans le cadre d'un dialogue constructif !**

En cela, ils accompagnent localement les agents dans leur vie professionnelle.

Grâce à ses formateurs agréés par l'Institut de Formation Syndicale (IFS), la FA-FPT propose des sessions de formation. Elles sont ouvertes prioritairement aux adhérents, mais également aux non adhérents. Elles entrent dans le cadre juridique de la formation syndicale autorisée. A ce titre, elles bénéficient des Congés de Formation Syndicale pour les agents qui y participent.

Cette session de formation a été élaborée par l'IFS, l'Union Départementale Ardèche et l'Union Départementale Drôme de la FA-FPT.

**Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale
FA-FPT Union départementale Ardéchoise**



07 66 59 08 96 - 07 68 95 02 81



ud.fafpt.ardechoise@gmail.com

Centre de Gestion Ardèche
Parc d'activités du Vinobre - 175 Chemin des Traverses - CS 70187
07204 LACHAPPE-SOUS-AUBENAS



FORMATION

“Comprendre sa fiche de paie”

Mercredi 20 mai 2026

**Communauté de communes
PAYS DES VANS EN CEVENNES**

Salle Cévennes

8 route du Vivarais - 07140 LES VANS

**« Vous former vous permet de monter
en compétence et d'être plus efficace :
c'est un investissement ! »**

**Session de formation syndicale ouverte
aux agents titulaires et contractuels**

Inscriptions avant le 18 avril 2026

(Places limitées)

N° d'agrément 075-2026 / FA-FPT

L'Union départementale Ardéchoise, en partenariat avec l'Union Départementale de la Drôme de la FA-FPT, sous l'égide de l'Institut de Formation Syndicale de la FAFPT, vous proposent une journée de formation syndicale gratuite (le repas est à votre charge).

Cette journée a été construite à travers le double regard public/privé car de nombreux agents relèvent des deux régimes au cours de leur carrière.

PROGRAMME du 20 mai 2026 de 9h à 17h00

La journée est consacré à l'analyse de la fiche de paie.

C'est un document obligatoire à conserver tout au long de sa carrière et jusqu'à la liquidation de votre retraite.

Version papier depuis très longtemps, nous entrons aujourd'hui dans de la dématérialisation.

La fiche de paie est le reflet de votre rémunération : elle contient toutes les infos sur la rétribution de votre travail : votre carrière, vos sujétions particulières et vos avantages sociaux, les cotisations employeur.

Il est important que chaque agent territorial sache interpréter sa fiche de paie pour la suivre et la contrôler notamment à chaque changement.

PS : ne pas oublier de venir à la formation avec ses fiches de paie et ses arrêtés !

Journée animée par
Christine Blachère, formatrice nationale IFS
Thierry Frick, formateur national IFS

Cette journée est ouverte à tous les agents territoriaux et aux contractuels dans le cadre des 12 jours de formation syndicale autorisés par les textes.

Comment faire :

1. Vous devez envoyer votre bulletin d'inscription (modèle ci-joint) à la FA-FPT
2. Dès réception et sous 72 heures, la FA-FPT vous enverra une demande de congé de formation à envoyer à votre collectivité avant le **18 avril 2026**. Sauf nécessité de service motivée, votre employeur vous accordera cette journée de formation.

*Accueil à partir de 8h30,
Café offert par l'UD FA-FPT Ardéchoise.*



FORMATION COMPRENDRE SA FICHE DE PAIE 20 mai 2026

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le 18 avril 2026

par mail **ud.fafpt.ardechoise@gmail.com**

Ou

par courrier à **Christine Riou 290 chemin de l'Arbre - 07000 ST JULIEN EN ST ALBAN**

Nom _____

Prénom _____

Adresse personnelle _____

Tél ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Mail _____ @ _____

Collectivité ou Etablissement public _____

☐ Contractuel ☐ Stagiaire/Titulaire / Catégorie ☐ C ☐ B ☐ A

Grade _____

☐ Adhérent FAFPT CD 07 ☐ Adhérent FAFPT ☐ autre ☐ Non adhérent

Je souhaite participer à cette session de formation organisée par la FAFPT—Union Départementale Ardéchoise / Union Départementale Drôme.

Je recevrai une demande de congé de la FAFPT à remettre au plus tard **le 18 avril** au service Ressources Humaines de ma collectivité (avec copie au N+1), soit 1 mois avant la date de la formation pour solliciter un congé de formation syndicale.

**Cette demande de congé tiendra lieu de convocation
si la formation est acceptée par votre collectivité.**

Le jour de la formation, pour l'organisation de la Pause déjeuner, je prévois (à ma charge) :

- ☐ de déjeuner sur place (possibilité d'apporter son repas ou de l'acheter dans les commerces de bouches proches de la salle de formation)
- ☐ de ne pas déjeuner avec le groupe